

Aperçu de l'offre

Identifiant de l'offre	3460
Nom du projet	SERALU - Lot 304 - CHU de Nantes (2)
Propriétaire du projet	SERALU
Type d'offre et type d'instrument	Financement de facture
Montant cible et devise utilisée	250 000.00 €
Date limite	20/05/2024

Partie A : Informations sur le porteur de projet et le projet de crowdfunding**Propriétaire du projet et projet de crowdfunding**

SERALU (ci-après « l'emprunteur ») est une SAS, exerçant une activité de type Menuiseries aluminium, façades et bardages en alu.

Ayant été immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON , le 01/01/1972, sous le numéro d'enregistrement 54 725 097 700 014.

L'emprunteur dispose à ce jour d'états financiers relatifs aux 2 derniers exercices comptables.

SERALU possède son siège social 2, Rue de l'Industrie — 85640 MOUCHAMPS, France, dirigé par BRUNO VINCENTEAU en qualité de PDG. Le site web de cette société est <https://seralu.com>.

La présente offre porte sur la mise en financement participatif de SERALU pour une somme totale de 250 000.00 €.

La société SERALU souhaite financer un(e) « une facture de travaux pour un hopital » dans le projet SERALU - Lot 304 - CHU de Nantes (2) pour un montant de 250 000.00 € sur une durée maximum de 10 mois.

Seralu, une entreprise spécialisée dans la pose d'aluminium, cherche à financer la 2ème tranche (sur 2) sa facture liée au projet de construction du CHU de Nantes. Ces travaux sont orientés vers la durabilité, visant à réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone du bâtiment. Sa facture concerne le Lot 304 qui implique la réalisation des façades des bâtiments 3 et 4 ainsi que l'installation des menuiseries aluminium, essentielles pour l'esthétique et l'efficacité énergétique.

Les menuiseries aluminium garantissent une isolation thermique et un design contemporain, tout en respectant des normes élevées de performance énergétique. Ce projet ambitieux vise à moderniser l'environnement hospitalier sur l'île de Nantes en regroupant les fonctions hospitalo-universitaires essentielles. Il est considéré comme une opportunité pour les habitants, les professionnels de la santé et le territoire. S'inscrivant dans une démarche éco-responsable, il intègre des pratiques telles que la réutilisation des matériaux de construction et l'utilisation de béton "bas-carbone" pour réduire son empreinte environnementale. Le nouvel hôpital vise à améliorer le bien-être des patients et des professionnels, avec des chambres individuelles, des espaces lumineux et des équipements médicaux avancés, tout en regroupant les services d'urgence pour améliorer la qualité des soins.

Au-delà de l'hôpital, ce projet contribue à la création d'un véritable quartier de la santé, avec des instituts de recherche, un pôle d'enseignement, un incubateur d'entreprises et un centre dédié à la santé et à l'industrie du futur.

Plus spécifiquement, le Lot 304 comprend divers travaux tels que la mise en place de façades, les passerelles et les châssis isolés. Seralu SAS, en tant que 3ème contractant, est chargée des prestations liées aux façades dans le cadre de ce marché de travaux.

Le client final, le CHU de Nantes, bénéficiera de cette modernisation pour améliorer son efficacité et offrir des installations

plus attractives pour les patients. Le projet est le fruit d'un partenariat entre le CHU de Nantes, l'État, des maîtres d'œuvre et architectes, ainsi qu'un ensemble de sociétés impliquées dans les différents lots du chantier. En finançant cette facture, Seralu assure la continuité des travaux et garantit le respect des délais et des normes de qualité requis. Engagée dans une démarche de développement durable, l'entreprise suit la norme ISO 14001 et met en œuvre des pratiques telles que l'économie d'énergie, la réduction du bruit et le recyclage des déchets.

Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'information sur les investissements clés

Responsable :

- Pour la personne morale : SERALU - 2, Rue de l'Industrie — 85640 MOUCHAMPS, France.

- Pour la ou les personnes physiques : BRUNO VINCENTEAU - PDG

« Le propriétaire du projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ou n'est matériellement trompeuse ou inexacte. Le propriétaire du projet est responsable de la préparation de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. »

« La déclaration de chacune des personnes susmentionnées concernant leurs responsabilités à l'égard des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil 3, figure à [l'annexe [A] du présent document 4] ».

Chiffres et ratios financiers annuels clés du porteur de projet pour les trois dernières années :

Chiffres :	Année N-1	Année N-2
Le chiffre d'affaires	14115000	13125530
Le bénéfice net annuel	474206	-1244541
Le total des actifs	5427447	-
Marge d'exploitation	4.27	-8.64
Marge nette	3.36	-9.48
La dette nette	1354674	667108
Le ratio d'endettement	2.26	5.18
Le ratio de liquidité générale	2.18	2.11
Taux de couverture du service de la dette	2.12	-1.94
Excédent brut d'exploitation	685465	-966379
Rendement des capitaux propres	79.2	-9.66
Ratio des immobilisations incorporelles	0.06	0.18

Hyperlien vers la page web du projet : <https://www.bienpreter.com/projets/3460>

Partie B : Principales caractéristiques du processus de crowdfunding et conditions pour la levée de fonds

Montant cible à financer : 250 000.00 €

Date limite pour financer : 20/05/2024

Type d'offre et instruments offerts	Date d'achèvement	Montant [levé/ emprunté] et montant cible	Autres informations pertinentes, le cas échéant
Financement de facture	20/05/2024	250 000.00 €	SERALU - Lot 304 - CHU de Nâ

Si l'objectif de la collecte n'est pas atteint, le Projet est alors clôturé et il n'y a pas de signature de Contrat de prêt. Dans une telle hypothèse, l'intégralité du montant de l'Offre de prêt est recréditée sur le Compte de paiement du Prêteur.

Partie C : Principaux types de risques

A - Risques liés à l'activité économique de Bienprêter

1. Risque de défaillance

Qu'il s'agisse d'un non-paiement d'une créance commerciale par le débiteur final, ou d'une défaillance de la société porteuse du projet, le Prêteur s'expose à un risque d'impayé. Afin de limiter ce risque de non-remboursement des prêts, Bienprêter a mis en place :

- Une sélection stricte des projets et des sociétés : leurs viabilités et santés financières sont analysées comme indiquées dans notre process de sélection (<https://www.bienpreter.com/selection-des-projets>)
- La prise de garantie(s) : afin de limiter ce risque, des garanties sont prises selon le type d'opération ainsi que le projet de l'emprunteur.

Malgré cela, il existe un risque qu'un projet ou qu'un porteur du projet fasse l'objet d'une faillite ou d'une autre procédure d'insolvabilité, et tout autre événement concernant le projet ou le porteur du projet pouvant entraîner la perte de l'investissement pour les investisseurs. Ces risques peuvent être causés par une variété de facteurs, y compris, mais sans que cela ne soit limitatif : Un changement (grave) des circonstances macroéconomiques, une mauvaise gestion, un manque d'expérience, une fraude, un financement ne correspondant pas à l'objectif commercial, un lancement de produit infructueux, un manque de liquidités.

2. Provenance des fonds

Conformément aux réglementations en vigueur, Bienprêter s'est assurée de la mise en place par son prestataire de paiement, la société Lemonway, d'une procédure de contrôle et de vérification de la provenance des fonds des Prêteurs et des Emprunteurs (« procédure LCB-FT »). Celle-ci permet de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A cette fin, Lemonway utilise la démarche dite « KYC » ci-après résumée :

La connaissance du client, en anglais Know Your Customer (KYC), fait référence à la procédure instaurée par l'ACPR obligeant les entreprises à récolter et analyser les informations nécessaires à la connaissance de leurs clients et partenaires, afin de se prémunir contre les risques de fraudes, blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Les plateformes de paiement doivent donc soumettre tous leurs clients au KYC. Il en va de même lors d'une opération de crowdfunding au cours de laquelle chacun des acteurs (investisseurs, prêteurs, donateurs ou porteurs de projet) doit voir son identité vérifiée et validée avant l'ouverture de son compte paiement. Le détail des documents nécessaires et des étapes de vérification effectuées par Lemonway est disponible à l'adresse suivante : <https://support.lemonway.com/hc/fr/categories/360002494057-KYC>

La plateforme communique en bonne intelligence avec son Prestataire de Service de Paiement (Lemonway) sur toutes les transactions suspectes que la plateforme aurait pu détecter via son système de contrôle interne des mouvements de comptes.

B - Risques opérationnels

1. Sécurité des données

Etant donné son rôle d'intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs, il est nécessaire pour la plateforme de pouvoir détenir des informations confidentielles essentielles à la conduite des affaires, notamment le détail des contrats de prêts ou des documents d'identités des personnes évoluant sur la plateforme.

Ainsi, étant donné le caractère sensible des données, il est nécessaire de rappeler qu'internet présente toujours un risque pour les données et que la plateforme ne peut en aucun cas garantir de manière absolue qu'elle sera en mesure de conserver ces données, mais qu'elle mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement possibles pour assurer une conservation optimale des données qui sont transmises par les utilisateurs de la plateforme.

Partie D : Informations relatives à l'offre de crowdfunding

Montant total de la somme financée : 250 000.00 €

- a. Une description de la facture soumise à l'offre de crowdfunding : La société SERALU souhaite financer un(e) « une facture de travaux pour un hôpital » dans le projet SERALU - Lot 304 - CHU de Nantes (2) pour un montant de 250 000.00 € sur une durée maximum de 10 mois.

Seralu, une entreprise spécialisée dans la pose d'aluminium, cherche à financer la 2ème tranche (sur 2) sa facture liée au projet de construction du CHU de Nantes. Ces travaux sont orientés vers la durabilité, visant à réduire la consommation

d'énergie et l'empreinte carbone du bâtiment. Sa facture concerne le Lot 304 qui implique la réalisation des façades des bâtiments 3 et 4 ainsi que l'installation des menuiseries aluminium, essentielles pour l'esthétique et l'efficacité énergétique.

Les menuiseries aluminium garantissent une isolation thermique et un design contemporain, tout en respectant des normes élevées de performance énergétique. Ce projet ambitieux vise à moderniser l'environnement hospitalier sur l'île de Nantes en regroupant les fonctions hospitalo-universitaires essentielles. Il est considéré comme une opportunité pour les habitants, les professionnels de la santé et le territoire. S'inscrivant dans une démarche éco-responsable, il intègre des pratiques telles que la réutilisation des matériaux de construction et l'utilisation de béton "bas-carbone" pour réduire son empreinte environnementale. Le nouvel hôpital vise à améliorer le bien-être des patients et des professionnels, avec des chambres individuelles, des espaces lumineux et des équipements médicaux avancés, tout en regroupant les services d'urgence pour améliorer la qualité des soins.

Au-delà de l'hôpital, ce projet contribue à la création d'un véritable quartier de la santé, avec des instituts de recherche, un pôle d'enseignement, un incubateur d'entreprises et un centre dédié à la santé et à l'industrie du futur.

Plus spécifiquement, le Lot 304 comprend divers travaux tels que la mise en place de façades, les passerelles et les châssis isolés. Seralu SAS, en tant que 3ème contractant, est chargée des prestations liées aux façades dans le cadre de ce marché de travaux.

Le client final, le CHU de Nantes, bénéficiera de cette modernisation pour améliorer son efficacité et offrir des installations plus attractives pour les patients. Le projet est le fruit d'un partenariat entre le CHU de Nantes, l'État, des maîtres d'œuvre et architectes, ainsi qu'un ensemble de sociétés impliquées dans les différents lots du chantier. En finançant cette facture, Seralu assure la continuité des travaux et garantit le respect des délais et des normes de qualité requis. Engagée dans une démarche de développement durable, l'entreprise suit la norme ISO 14001 et met en œuvre des pratiques telles que l'économie d'énergie, la réduction du bruit et le recyclage des déchets.

Garde et livraison des fonds aux investisseurs : Aucune somme ne transite par la plateforme Bienpreter tous les mouvements (ouverture, entrées, sorties, clôture) de comptes sont gérés et contrôlés par le Prestataire de Service de Paiement Lemonway.

Informations relatives à la garantie ou au nantissement par lequel l'investissement est garanti : Les garanties :

- Caution solidaire
- Délégation de paiement

Partie E : Informations sur les fonds communs de créances

Aucune structure ad hoc est interposée entre le propriétaire du projet et l'investisseur.

Partie F : Droits de l'investisseur

Principaux droits attachés à l'offre de crowdfunding :

L'investisseur acquiert au moment de sa souscription un droit à l'information quant à l'état d'avancement du financement du projet ainsi qu'un droit de suivi de la rentabilité de son projet au moyen d'un tableau d'amortissement qui prévoit le processus de versement des intérêts selon les modalités de restitution prévues.

Partie G : Informations à fournir sur les prêts

La nature, la durée et les autres conditions importantes du prêt :

Seralu, une entreprise spécialisée dans la pose d'aluminium, cherche à financer la 2ème tranche (sur 2) sa facture liée au projet de construction du CHU de Nantes. Ces travaux sont orientés vers la durabilité, visant à réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone du bâtiment. Sa facture concerne le Lot 304 qui implique la réalisation des façades des bâtiments 3 et 4 ainsi que l'installation des menuiseries aluminium, essentielles pour l'esthétique et l'efficacité énergétique.

Les menuiseries aluminium garantissent une isolation thermique et un design contemporain, tout en respectant des normes élevées de performance énergétique. Ce projet ambitieux vise à moderniser l'environnement hospitalier sur l'île de Nantes en regroupant les fonctions hospitalo-universitaires essentielles. Il est considéré comme une opportunité pour les habitants, les professionnels de la santé et le territoire. S'inscrivant dans une démarche éco-responsable, il intègre des pratiques telles que la réutilisation des matériaux de construction et l'utilisation de béton "bas-carbone" pour réduire son empreinte environnementale. Le nouvel hôpital vise à améliorer le bien-être des patients et des professionnels, avec des chambres individuelles, des espaces lumineux et des équipements médicaux avancés, tout en regroupant les services d'urgence pour améliorer la qualité des soins.

Au-delà de l'hôpital, ce projet contribue à la création d'un véritable quartier de la santé, avec des instituts de recherche, un pôle d'enseignement, un incubateur d'entreprises et un centre dédié à la santé et à l'industrie du futur.

Plus spécifiquement, le Lot 304 comprend divers travaux tels que la mise en place de façades, les passerelles et les châssis isolés. Seralu SAS, en tant que 3ème contractant, est chargée des prestations liées aux façades dans le cadre de ce marché

de travaux.

Le client final, le CHU de Nantes, bénéficiera de cette modernisation pour améliorer son efficacité et offrir des installations plus attractives pour les patients. Le projet est le fruit d'un partenariat entre le CHU de Nantes, l'État, des maîtres d'œuvre et architectes, ainsi qu'un ensemble de sociétés impliquées dans les différents lots du chantier. En finançant cette facture, Seralu assure la continuité des travaux et garantit le respect des délais et des normes de qualité requis. Engagée dans une démarche de développement durable, l'entreprise suit la norme ISO 14001 et met en œuvre des pratiques telles que l'économie d'énergie, la réduction du bruit et le recyclage des déchets.

: La société SERALU souhaite financer un(e) « une facture de travaux pour un hôpital » dans le projet « SERALU - Lot 304 - CHU de Nantes (2) » pour un montant de « 250 000.00 € » sur une durée maximum de « 10 mois ». Chaque créance sera remboursée dès perception de celle-ci. Des remboursements partiels auront donc lieu durant la durée de vie de l'emprunt.

Les taux d'intérêts applicables au projet : « 12 % »

Les mesures d'atténuation des risques, y compris l'existence de fournisseurs de garanties ou de garants ou d'autres types de garanties. Les garanties :

- Caution solidaire
- Délégation de paiement

Le calendrier de remboursement du principal et des intérêts. Mise en place d'un calendrier type en précisant que les montants vont fluctuer en fonction de la somme investie dans le projet et en fonction du mode de remboursement du projet.

Tout manquement du porteur de projet aux contrats de crédit au cours des cinq dernières années : Aucun manquement.

Partie H : Frais, information et recours juridique

Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué aux investisseurs en dehors du montant qu'ils ont acceptés d'investir dans le projet, aucun surcoût supplémentaire ne pourra plus être appliqué.

Où et comment des informations supplémentaires sur le projet de crowdfunding et le porteur projet peuvent être obtenues gratuitement. Un certain nombre d'informations sur le Porteur de Projet sont disponibles sur la page projet dédiée ainsi que sur le site societe.com

Comment et à qui l'investisseur peut adresser une plainte concernant l'investissement ou la conduite du propriétaire du projet ou du prestataire de services de crowdfunding. L'investisseur peut à tout moment adresser une plainte à la direction de Bienpreter par l'intermédiaire de la page dédiée.

Avertissement sur les risques

Prêter présente un risque de non-remboursement et nécessite une immobilisation de son épargne.

Bienprêter vous encourage à bien répartir et à ne prêter que l'argent dont vous n'avez pas besoin dans un horizon proche.

DIRECTION

17 bis Avenue Jean Jaurès, 13530 Trets
09 81 87 77 14 – contact@bienpreter.com – www.bienpreter.com
ULENDS capital variable de 500 000 euros – SIREN 832 998 108

